



**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 15 JUIN 2021 à 19H00**

**DELIBERATION n° AGE-2021-1
*portant sur l'approbation de la modification des statuts de l'ASP***

L'assemblée extraordinaire de l'Association syndicale autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est tenue le **Mardi 15 juin 2021**, dans la salle Malesherbes, à Maisons-Laffitte, sous la présidence de François LEJEALLE, Président de l'Association syndicale et en présence de Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte.

Nombre de rôles émis : 3 278
Totalisant : 200 000 voix
Quorum à atteindre : 100 001 voix

Total des voix :	104 524 voix
(y compris pouvoirs reçus hors délais)	
Total pouvoirs reçus hors délais (Article 22.4)	2 743 voix
A déduire en application de l'Article 12*	32 487 voix

Nombre de voix à prendre en compte pour le vote **69 294 voix**

* Art. 12 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de 10 000 voix.

* Art. 22.4 : le délai ultime de réception des pouvoirs est fixé à 5 jours avant l'assemblée. Au-delà de cette date, ils ne pourront être pris en compte pour le vote des résolutions.

La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier

PARC DE MAISONS-LAFFITTE
13 AVENUE CUVIER
78600 MAISONS-LAFFITTE



Association syndicale autorisée du parc de Maisons-Laffitte

ASP En application de l'article 39 de l'ordonnance 2004-632 les modifications des statuts ci-jointes ont été soumises au vote de l'assemblée des propriétaires réunie en session extraordinaire à cet effet. Un document présentant la nouvelle rédaction proposée comparée à l'ancienne avait été envoyé avec la convocation à chaque membre.

Après explications et débat, le Président a demandé à l'ensemble des participants de voter à l'aide du bulletin mis à leur disposition en précisant s'ils sont favorables ou défavorables aux modifications proposées.

Résultat du vote pour l'approbation de la modification des statuts de l'ASP Voix exprimées : 68 725
--

POUR	58 233	Soit	84.74 %
CONTRE	10 455	Soit	15.21 %
<i>Dont 2 bulletins où les deux mentions écrites « pour » et « contre » étaient rayées et sur lesquels la mention « contre » a été inscrite à la main.</i>			
BLANC	37	Soit	0.05 %

Les statuts ont été approuvés tels que transmis avec la convocation.

Texte des statuts soumis au vote ainsi que le périmètre de l'ASA sont joints à la présente délibération.

68 725
00001

